

Habilitation à diriger des recherches Procédure

Vous souhaitez passer votre habilitation à diriger des recherches, vos interlocuteurs sont :

- Frédéric ROUSSEAU, président du Comité HDR
- Clémence BARRE, gestionnaire de l'Ecole Doctorale EEATS
- Philippe DANET, gestionnaire scolarité du Collège Doctoral

1. Entretien avec le président du Comité HDR

► **Contactez le président du Comité HDR par mail en vue d'un entretien individuel.**

Vous prendrez alors connaissance des différentes étapes du processus : les conditions pour candidater, le contenu du CV détaillé, les différentes parties du manuscrit d'HDR, les règles de composition du jury, l'organisation de la soutenance ainsi que les étapes administratives.

2. Validation de votre CV

► **A la suite de cet entretien, transmettez au président du Comité HDR votre CV contenant les éléments suivants :**

- ◆ *une biographie détaillée de 2-3 pages retraçant votre cursus universitaire et votre parcours professionnel*
- ◆ *un bilan de vos activités de recherches antérieures*
- ◆ *un relevé détaillé de vos activités d'encadrement doctoral (thèses co-encadrées soutenues ou en cours) incluant notamment les taux d'encadrement pour chacune des thèses (ces informations sont disponibles dans ADUM) et le devenir des doctorants ayant soutenus*
- ◆ *un relevé de vos activités contractuelles et votre contribution aux différentes projets*
- ◆ *une liste de vos activités dans la communauté scientifique (organisation d'événements, participations à des comités de relecture d'articles, participation à des sociétés savantes, activités éditoriales, responsabilités...)*
- ◆ *une liste de vos publications scientifiques classées en sous catégories (revues avec comité de lecture, conférences avec ou sans actes, ouvrages et chapitres, licences, logiciels, brevets, etc.)*
- ◆ *votre projet et perspective de recherche*

- Le comité HDR évaluera votre candidature en fonction des éléments attendus dans le CV détaillé.
- Vous serez informé par l'école doctorale de la validation de votre CV. Vous disposerez alors de 2 ans pour rédiger votre manuscrit et proposer la composition du jury.

3. Validation du manuscrit et du jury

- Transmettez au président du Comité HDR les éléments suivants :
 - ◆ *Votre manuscrit HDR*
 - ◆ *Une suggestion de composition de jury de soutenance*
- Le Comité HDR vérifie la qualité, la forme générale du manuscrit et qu'il contient tous les éléments attendus pour une HDR. Il vérifie également que la composition du jury respecte tous les critères requis.
- Vous serez informé par l'école doctorale de la validation de votre manuscrit et de la composition du jury, ainsi que de la suite de la procédure.

4. Inscription

- Contactez Philippe DANET, gestionnaire scolarité, pour réaliser votre inscription.

5. Convocation des rapporteurs par l'école doctorale

- L'école doctorale transmet à vos rapporteurs les instructions concernant le rapport dans un délai de 8 semaines avant la soutenance. Vous serez en copie de ces échanges.
- Les rapporteurs devront envoyer leurs rapports à l'école doctorale au plus tard 3 semaines avant la soutenance.

6. Convocation des membres de votre jury

- Une fois vos rapports signés et validés par le président du Comité HDR, la scolarité du Collège Doctoral envoie aux membres de votre jury la convocation à la soutenance.

7. Diplomation

- Après retour du PV et du rapport de soutenance, la scolarité édite et vous envoie votre attestation de réussite.
- Environ 6 mois après la soutenance, votre diplôme vous est remis en main propre ou par courrier.